



SNUipp-FSU 17

Compte-rendu du Conseil de Formation du 19 octobre 2017

M. Motillon et Manconi sont absents. L'ESPE n'est pas représentée, ce que nous regrettions...

Monsieur Fabre, IEN-A nous présente et commente un power-point sur les formations départementales qui s'appuient sur les directives académiques.

FORMATION INITIALE

103 PES : 96 au concours, 2 BOE, 2 « liste d'aptitude », 3 renouvellements.
Affectés en binômes sur les classes. Une complétée par un remplaçant.

Les écoles sont choisies autour de LR en fonction des postes libérés pour établir de nouveaux berceaux. L'administration essaie de faire une rotation au fur et à mesure des départs de collègues (retraite, dispo ou EXEAT).

La formation en alternance cette année : 2 jours ½ par semaine de classe, puis une semaine sur deux, puis 2 semaines.

Cette formule a pour but de mieux faire prendre conscience de la réalité du métier (préparation et tenue dans la durée)

Le choix a été fait de reconduire le stage d'une semaine en responsabilité des PES dans un autre cycle entre février et mars 2018.

Ces nouveaux berceaux temporaires permettent aussi d'offrir de la formation continue aux PE (103 stagiaires partiront une semaine) en dehors de LR. Mais quand le SNUipp s'interroge sur le contenu des stages des PE, l'administration nous répond que la priorité reste la formation des PES. Un PE ne peut pas partir en stage contre sa volonté.

Individualisation des parcours PES qui ont le concours ou pas (M2 aménagés), ou qui ont déjà un master 2.

Suivis de stages par un référent prof ESPE, un PEMF ou un DEA, plus un CPC (nouveau)
Les CPC apportent leur expertise en plus.

Un document commun de suivi a été mis en place et il y a 6 visites par an.

Des temps d'évaluation en janvier et mai (plus stages) permettant d'identifier ceux qui seront inspectés (PES en renouvellement, BOE et PES pour lesquels on a besoin d'éléments supplémentaires). Cette information est importante à donner... renforcement des visites, observations d'autres pratiques dans d'autres classes.

Certaines visites sont parfois faites par l'IEN pour reposer un cadre institutionnel quand cela est nécessaire.

L'an dernier, un PES a été changé d'école. A chaque fois cette décision est prise en accord avec l'ESPE.

L'année se termine par la CAPE composée d'un jury académique qui ne s'appuie que sur les

rapports écrits. Il est donc demandé aux tuteurs d'être le plus précis possible dans leurs rapports. La CAPE débouche sur trois possibilités : Titularisation / Renouvellement / Licenciement.

A noter qu'il y a eu une démission de PES en début d'année après entretien.

Les parcours 1 et 4 des PES sont identiques au niveau du présentiel. Le Master est différent et donc certains PES n'ont pas vécu de stage.

Mais les épreuves ne devraient pas être les mêmes puisqu'ils n'ont pas à valider le Master. Des différences entre les deux universités (LR et Poitiers) existent mais la maquette est identique puisque c'est le même ESPE.

Ils ont quand même un mémoire à rendre.

L'inscription se fait à l'issue d'une commission qui réunit l'ESPE et les formateurs.

A noter que le CAPES ne donne pas l'équivalent d'un M2 mais d'un M1. Le PES concerné doit donc suivre le M2.

Un bilan sera forcément établi à la fin de cette nouvelle maquette.

FORMATION CONTINUE

Volonté de proposer des formations inter cycles, inter degrés... parcours de continuité des apprentissages.

Sont également pris en compte les besoins de formation de proximité (une école / un réseau Eclore)

2 objectifs : développer les compétences et accompagner les parcours d'évolution de carrière.

Le SNUipp 17 dénonce de nouveau la notion d'animation pédagogique obligatoire. M. Fabre rappelle que chaque IEN est « pilote » de ses animations pédagogiques.

Nous rappelons que l'obligation n'est pas dans les textes et que nous ne l'accepterons pas. 18 h de formation continue dont 9h d'animations pédagogiques sont obligatoires mais aucune animation ne peut être imposée (surtout quand elle l'est après l'inscription en ligne aux autres !)

Stage départementaux :

Statutaires :

- Stages direction, REP+, + enseignants faisant fonction de dir
- Stage ASH et PE en ASH sans CAPPEI (4 jours)
- Stage pour les inscrits au CAFIPEMF

Choix départementaux :

- Le dispositif PDMQDC (Mme Salmon, IEN à St Jean d'Angely, a pris ce dossier)
- 2 jours de formation pour tous les T1 (lecture + relation aux familles + citoyenneté)
- Projet développement durable (TARA). 50 classes inscrites.
- Bilangues, Tonnay-Charente
- ASTEP (Collaboration avec l'Université de Sciences de La Rochelle)
- EPS (attestation du savoir nager) pour former des personnes ressources dans les circonscriptions ou bien des personnes ayant besoin d'une formation initiale sur ce thème.

Journées de circonscription :

2 jours pour cycle 3

2 jours pour cycles 1 ou 2

Animations pédagogiques :

Elles doivent s'inscrire dans un cahier des charges.

- Priorités ministérielles : lecture, communication orale et ou écrite ; math ; citoyenneté
- Parcours M@gister.
- Normalement, 9 h doivent être dédiées obligatoirement cette année aux mathématiques en C 2 et 3

Des temps de réunions pris sur les animations pédagogiques peuvent être laissés à certaines écoles sur décision des IEN.

Stages d'initiative locale (les FIL) : ces FIL réservés avant au second degré s'ouvrent au cycle 3 et permettent de dégager des heures jusqu'au cycle 2

Formation des formateurs :

- Groupes académiques
- Groupes départementaux
- Pole maternelle
- « Néopass »
- Formation à M@gister
- Séminaire CPC et DEA

Pistes de réflexion pour l'année prochaine

Poursuivre réflexion sur les animations pédagogiques et la collaboration entre les circonscriptions.
Cibler explicitement le public (par territoire, par fonction...)

Questions du SNUipp-FSU17 :

FORMATION INITIALE

1. **PEMF** : Pourquoi ne sont-ils pas conviés à l'élaboration du plan de formation et pourquoi ne sont-ils pas appelés à animer les formations en circonscriptions des PES (animations pédagogiques dédiées) alors que leur première mission est la formation initiale ?

M. Fabre note notre remarque.

2. **PES** : Pourquoi, alors qu'ils sont censés être formés en alternance, certaines formations théoriques à l'ESPE sont éloignées, dès la rentrée, des besoins liés à la classe au quotidien ?
3. Quel est le parcours des **PES ayant déjà un master 2** ?
4. Quels sont les différents parcours proposés à LR ? Dans l'académie ? Comment accepter que les formations soient différentes selon les académies ?

FORMATION CONTINUE

1. **Formations REP+ à Poitiers** : Pourquoi ces journées (après-midi plus temps de déplacement) n'ont-elles pas été prises sur les 18h de décharges REP+ prévues à cet effet, sur le temps devant élèves ?

Là encore, M. Fabre note notre remarque.

2. **Animations pédagogiques : les conseillers pédagogiques et le SNUipp-FSU17 renouvellent** leur demande d'une harmonisation et d'une transparence sur le département sur le contenu des animations pédagogiques pour pouvoir mutualiser.
3. Comment une même conférence pédagogique peut-elle être proposée comme obligatoire pour certains IEN, facultative pour d'autres et être décomptée des 18h dans certaines circonscriptions et pas dans d'autres ?
4. Pourquoi certains collègues peuvent bénéficier d'heures de formations laissées à disposition des équipes et d'autres non, selon la circonscription dont ils dépendent ?

M. Fabre rappelle que les IEN sont maîtres de l'organisation des 18 h.

5. **PAF** : Le SNUipp-FSU17 déplore un accès compliqué à toutes les formations proposées sur le site. Ce problème de lisibilité pourrait-il être compensé par une aide en ligne, un sommaire ou une amélioration du site ?

FORMATION CAPPEI

1. Avez-vous connaissance de dysfonctionnements dans ces formations ? L'IEN ASH et le DASEN sont-ils partie prenante dans l'organisation de ces nouvelles formations ?
2. **Modules d'initiative Nationale** : Pourquoi les collègues n'ont-ils pas reçu l'information de l'ouverture des inscriptions à ces stages comme les années précédentes ?

FORMATIONS AESH

1. Pourrions-nous connaître le plan de formation des accompagnants d'enfants en situation de handicap ?
2. Pourquoi certaines formations restent inaccessibles aux AESH en contrat CUI ?

Prochain conseil de formation

Monsieur Fabre annonce la tenue d'autres conseils de formation dans l'année. Nous souhaitons que l'instance puisse être remise en place dans sa forme complète (présence de PES.)